

Conditions d'admission

- Avoir 60 ans et plus
- Vivre dans le Territoire Provence Verdon
- Être en perte d'autonomie (évalué GIR 1 à 4).
- Prestations mises en place devenues insuffisantes
- Être en situation de fragilité telles que :
 - isolement social,
 - absence ou épuisement de l'aidant,
 - mise en danger,
 - troubles cognitifs/comportementaux,
 - fragilité suite à une hospitalisation,
 - hospitalisations répétées.

Nos partenaires

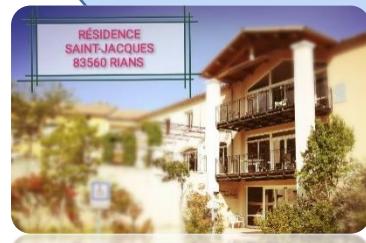


PROVENCE VERDON AIDAFMI
SERVICE À LA PERSONNE
MAISON DES ESACES SAINT JACQUES
64 Avenue du 19 août 1944
83560 RIANS

Téléphone : 04.94.80.33.54 / 06.77.87.72.74
E-Mail : isabellekeil.pro@gmail.com



GCSMS DES HUIT PAYS VAROIS

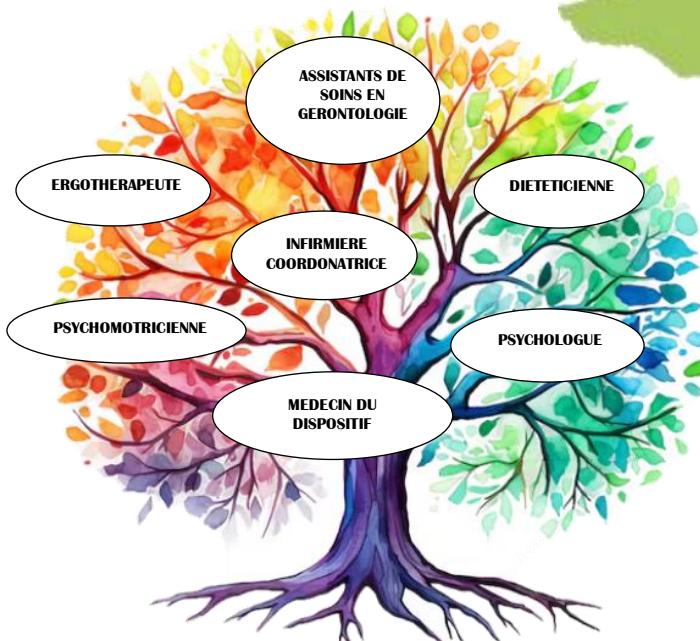


**CENTRE DE
RESSOURCES
TERRITORIAL
PROVENCE VERDON
(CRT)**

Qui sommes-nous ?

Nouveau dispositif, porté par l'EHPAD Saint-Jacques, et financé par l'Agence Régionale de Santé (ARS), qui a pour objectif de permettre aux personnes âgées de bien vieillir chez elles, le plus longtemps possible, grâce à un accompagnement renforcé à domicile, lorsque celui-ci, déjà assuré par des professionnels, n'est plus suffisant.

Notre équipe



Notre Territoire

Le territoire d'intervention est composé de l'ensemble des communes de la communauté de communes Provence Verdon.



Financement

Ce dispositif est entièrement financé par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Aucune participation financière n'est demandée aux bénéficiaires des prestations du centre de ressources territorial.

Rôle de l'équipe du CRT

La mission comporte deux modalités d'intervention, qui devront toutes deux être menées conjointement par l'équipe du Centre de Ressources Territorial :

- Volet 1 : Une mission d'appui aux professionnels du territoire afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et un soutien aux aidants.
- Volet 2 : Une mission d'accompagnement renforcé pour des personnes âgées en perte d'autonomie nécessitant un accompagnement à domicile plus intensif,

